



MUNICIPALITÉ DE RIPON

## AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modificateur modifiant le règlement de lotissement no 2019-02-340.

### **AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:**

1. Lors d'une séance tenue le 13 janvier 2025, date de l'adoption du projet de règlement de modification, le conseil a déposé le projet de règlement no 2025-01-002 et intitulé « projet de règlement modificateur modifiant le règlement de lotissement no 2019-02-340 afin de permettre des lots non riverains dans un secteur riverain (lots situés à moins de 100 mètres d'un cours d'eau ou 300 mètres d'un lac) d'une superficie de 1 857 mètres carrés, lorsque partiellement desservis (aqueduc ou égout sanitaire) et situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. »
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 3 février 2025 à 18 heures 30 à la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Ripon sise au 31, rue Coursol à Ripon. Au cours de cette assemblée le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de ville de Ripon sis au 31 rue Coursol, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h00 et de 12h30 à 16h30 et sur le site Internet de la municipalité à l'adresse <https://ripon.ca>.
4. Le projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement vise à modifier l'article 17, du règlement de lotissement no 2019-02-340 de la municipalité de Ripon, concernant la superficie et les dimensions minimales des lots, afin de permettre les lots non riverains d'une superficie minimale de 1 857 mètres carrés dans un secteur riverain (lots situés à moins de 100 mètres d'un cours d'eau ou à moins de 300 mètres d'un lac) situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

Le projet de règlement modificateur peut être consulté au bureau de la municipalité.

Avis donné le 27 janvier 2025.

Signature du Greffier-trésorier)

Benoit Dufour